



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 juin 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1104 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 MAI 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 mai 2011.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1105 DÉSIGNATION DE NOM D'UNE NOUVELLE RUE POUR LE SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement sera réalisé dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet de lotissement implique l'ouverture d'une nouvelle rue et, par conséquent, la désignation d'un nom officiel pour cette rue;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle voie de communication pourrait éventuellement devenir le prolongement de la rue Ernest-Gaboury, mais qu'il n'existe actuellement aucun projet en ce sens et que, pour des raisons de sécurité, il est recommandé de nommer cette voie d'un autre nom;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé est conforme aux normes de toponymie en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a ajouté ce nom dans la banque de toponymes et qu'il est favorable à son utilisation pour désigner la nouvelle rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue proposée pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

Nomination d'une nouvelle rue

Projet de lotissement - Nord de la rue Ernest-Gaboury

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
4 702 040	Cadastre du Québec	Impasse de l'Espérance

Adoptée

CE-2011-1106 **DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE POUR LE SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement sera réalisé dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet de lotissement implique le prolongement d'une rue existante et, par conséquent, la désignation d'un nom officiel pour cette partie de rue;

CONSIDÉRANT QUE le nom est conforme aux normes toponymiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue pour ce prolongement dans le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

Nomination d'un prolongement de rue

Numéros de lot	Cadastre	Nom de rue
4 314 793 et 4 864 991	Cadastre du Québec	Rue Atmec

Adoptée

CE-2011-1107* **RÈGLEMENT NUMÉRO 685-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX RELIÉS AU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES BALANCOIRES DANS DIVERS PARCS DE LA VILLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 685-2011 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt de 650 000 \$ pour effectuer les travaux reliés au programme de remplacement des balançoires dans divers parcs de la ville;

Le trésorier est autorisé à approprier la somme de 450 000 \$ à même le surplus accumulé 2010 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1108 **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 53 239,02 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CHALET DU LAC-BEAUCHAMP**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-491 en date du 1^{er} avril 2011, mandatait la firme DLS Construction inc., pour un montant total de 275 000 \$, incluant les taxes, pour la rénovation du chalet du Lac-Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires pour un montant de 16 653,25 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir 96803;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mercier, Pfalzgraf, Architectes, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance partielle des travaux, recommande un montant additionnel de 36 585,77 \$, incluant les taxes, pour refaire la chape de mortier du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avenant numéro 1 au montant total de 16 653,25 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant au montant de 36 585,77 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 53 239,02 \$, incluant les taxes, au contrat de DLS Construction inc. dans le cadre du projet de rénovation du chalet du Lac-Beauchamp, le tout représentant un contrat total de 328 239,02 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30395-003-79637	24 416,40 \$	Parc du Lac-Beauchamp - Modification des locaux
06-30604-001-79638	10 563,67 \$	Rénovation - Chalet du Lac-Beauchamp - Rénovation
04-13493	1 605,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30395-001	19 242 \$		Parc du Lac-Beauchamp - Construction - Bloc sanitaire
06-30395-003		19 242 \$	Parc du Lac-Beauchamp - Modification des locaux

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1109*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ JARDINS MCCONNELL, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot 4 502 363 montré au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 3 décembre 2009, portant le numéro de dossier 89892 et la minute 44780 S, étant le projet intégré Jardins McConnell, phase 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré Jardins McConnell, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le projet intégré Jardins McConnell, phase 3;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Jardins McConnell, phase 3;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services Exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1110

SOUSSION 2011 SI 074 - REJET - RÉPARATIONS DE PONTS 2011 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 4 avril 2011, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Réparations de ponts 2011 »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a avisé la Ville que les travaux de remplacement de joints d'expansion sont réalisés par ce dernier sur des structures à juridiction partagée et qu'ainsi nous devons donc retirer cet élément important du présent appel d'offres, dont les travaux sont estimés à 100 000 \$, sur un total de 230 000 \$, pour l'ensemble des sites et que la nature du mandat est considérablement modifié;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 074 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun, et ce, après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1111

SOUSSION 2011 SP 003 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BOUCLAGE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE DES DUNES ET LE BOULEVARD DE L'HÔPITAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU VERSANT - PATSY BOUTHILLETTE - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MBN Construction inc., 169, route 117, C. P. 4628, Mont-Tremblant, Québec, J8E 1A1 pour la réfection des services municipaux – Bouclage d'une conduite d'eau potable entre la rue des Dunes et le boulevard de l'Hôpital, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 333 468,16 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

L'exécution des travaux est toutefois conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-015-79639	318 832,73 \$	Réfection et amélioration - Réseaux d'égouts, d'aqueduc - Bouclage d'aqueduc - Boulevard de l'Hôpital à la rue des Dunes
04-13493	14 635,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1112

SOUSSION 2011 SP 063 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN ST-JEAN-BOSCO - PHASES 2 À 4 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9071-9048 Québec inc / Construction Novex, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de réfection des services municipaux au bassin St-Jean-Bosco, phases 2 à 4, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 4 286 142,17 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-009-79640	139 689,56 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin - Station de pompage - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30139-010-79641	139 689,56 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin - Station de pompage - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30199-004-79642	154 590,09 \$	- Aqueduc - Rue Saint-Jean-Bosco Programme de réfection - Réseau d'aqueduc et d'égouts - Égouts - Rue de Lorimier et autres
06-30201-008-79643	203 079,91 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Rue Saint-Jean-Bosco
06-30269-006-79644	350 000,00 \$	Réseau routier - 2005 - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30334-004-79645	396 725,87 \$	- Pavage - Rue Saint-Jean-Bosco Réseau routier - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30384-006-79646	339 378,01 \$	- Pavage - Rue Saint-Jean-Bosco Réseaux d'égouts et d'aqueduc Programme d'infrastructures Québec- Municipalités - Aqueduc - Rue de Lorimier et autres
06-30384-007-79647	339 378,02 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Programme d'infrastructures Québec- Municipalités - Égouts - Rue de Lorimier et autres
06-30613-013-79648	390 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30614-006-79649	300 000,00 \$	- Pavage - Rue de Lorimier Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
06-30614-007-79650	266 000,00 \$	- Rues de Lorimier et Saint-Jean-Bosco - Aqueduc Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Rues de Lorimier et Saint-Jean-Bosco
06-30640-006-79651	539 749,35 \$	- Égouts Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Égouts - Secteur Saint-Jean-Bosco
06-30640-007-79652	539 749,35 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Aqueduc - Secteur Saint-Jean-Bosco
04-13493	188 112,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1113* **SOUSSION 2011 SP 065 - AMÉNAGEMENT DU PARC LATTION - SERVICE
DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN
PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité inc., 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour l'aménagement du parc Lattion sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 177 662,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	169 865,54 \$	Fonds des dépenses en immobilisations
04-13493	7 797,36 \$	- Aménagement du parc Lattion TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même :

- la réserve des frais d'aménagements pour fins de parcs (2 \$/m²) au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 118 535,64 \$, afin de donner suite à la présente et à effectuer les écritures comptables requises;
- le surplus affecté – Redevances pour fins de parcs – Financement permanent, au poste budgétaire 05-99211, la somme de 51 329,90 \$, pour compléter le financement du présent contrat au montant total de 169 865,54 \$ et à effectuer les écritures comptables requises;
- le surplus affecté – Redevances pour fins de parcs – Financement permanent, la somme de 70 000 \$, pour financer l'achat des équipements de jeux, de mobilier et d'extras possibles au contrat des travaux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1114

SOUSSION 2011 SP 096 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES SAINT-ROSAIRE ET SAINT-ARTHUR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Construction CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 pour la réfection des services municipaux – Rues Saint-Rosaire et Saint-Arthur, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 017 980,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

L'exécution des travaux de réfection des services municipaux – Rues Saint-Rosaire et Saint-Arthur est conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30648-006-79653	487 458,55 \$	Construction et amélioration des réseaux - Secteur de Gatineau - Aqueduc
06-30647-017-79654	1 054 487,01 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur sud du chemin de la Savane - District électoral de Pointe-Gatineau
06-30648-005-79655	387 469,11 \$	Construction et amélioration des réseaux - Secteur de Gatineau - Égouts
04-13493	88 566,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30647-009	287 501,74 \$		Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Gatineau
06-30647-012	149 087,70 \$		Réfection et aménagement du réseau routier - Travaux ponctuels
06-30648-001	178 019,54 \$		Construction et amélioration des réseaux - Protection cathodique
06-30647-004	14 989,44 \$		Réfection et aménagement du réseau routier - Rapiéçage
06-30647-017		451 578,88 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur sud du chemin de la Savane - District électoral de Pointe-Gatineau
06-30648-005		81 515,05 \$	Construction et amélioration des réseaux - Secteur de Gatineau - Égouts
06-30648-006		96 504,49 \$	Construction et amélioration des réseaux - Secteur de Gatineau - Aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1115 SOUSSION 2011 SP 153 - RÉFECTION DE SENTIERS 2011 - LOT 1 - SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour la réfection de sentiers 2011, lot 1 - Secteurs de Hull et de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 983 206,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-007-79656	379 474,90 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage - Sentiers et passages
06-30269-007-79657	149 131,23 \$	Réseau routier - 2005 - Sentier récréatif
06-30385-007-79658	204 625,23 \$	Réfection du réseau routier - Sentier récréatif
06-30612-003-79659	206 823,30 \$	Plan et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement du sentier de la promenade du Lac-des-Fées
04-13493	43 151,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1116 SUBVENTION DE 1 000 \$ - PROJET SAINT-LAURENT - PLANTATION DE 500 ARBRES AU PARC DU LAC-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire planter des arbres fruitiers qui permettront d'attirer des oiseaux dans le parc du Lac-Beauchamp et ainsi accroître la biodiversité du parc du Lac-Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projets Saint Laurent désire soutenir la Ville de Gatineau dans son effort de plantation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente avec Projets Saint Laurent qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme pour la plantation de 500 arbres sur le territoire de la ville de Gatineau.

La contribution de la Ville pour l'achat, la plantation des arbres, l'entretien et le suivi de 3 ans est évaluée à 800 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-628	270 \$	Plantation d'arbres - Produits d'horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1117*

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 4 000 \$ À L'ÉCOLE SAINT-JEAN BOSCO POUR LE VERDISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe au programme de verdissement des cours d'écoles en favorisant la plantation d'arbres qui ont notamment comme effet la diminution des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean Bosco désire procéder au verdissement de sa cour d'école en plantant des arbres;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean Bosco a présenté à la Ville de Gatineau une demande de subvention pour le verdissement de sa cour d'école et que cette demande a été jugée acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a réservé un montant de 4 000 \$ pour l'octroi d'une subvention pour le verdissement d'une cour d'école :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention de 4 000 \$ à l'école Saint-Jean-Bosco, pour le projet de verdissement de sa cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de l'école Saint-Jean-Bosco, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service de l'environnement, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-972	4 000 \$	Plantation d'arbres - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1118 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-20 - 159 081,43 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 MAI 2011 - B-21 – 55 862,88 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 MAI 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-20 au montant de 159 081,43 \$ pour la période du 14 au 20 mai 2011 et B-21 au montant de 55 862,88 \$ pour la période du 21 au 27 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1119* PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DE LA CANTINE DU CHALET DE PLAGE AU PARC DES CÈDRES ET DU MINI-GOLF À LA MARINA D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du chalet de plage au parc des Cèdres et du terrain de mini-golf à la marina;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à céder la gestion desdites installations à un organisme;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes, un organisme partenaire, est intéressé par la gestion des installations et accepte les responsabilités inhérentes à la gestion desdites installations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remettre la gestion des installations à Place aux jeunes et elle propose un protocole d'entente limitant les responsabilités de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes a l'obligation de signer le protocole d'entente avant d'accéder aux installations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1120* ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS (FORMATIONS, FORUM DE DISCUSSION, ÉLABORATION D'UN RÉPERTOIRE) DU PLAN D'ACTION 2011 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - 35 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a signé une entente triennale avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (Secrétariat à la condition féminine) du Québec et que cette entente était assortie d'un plan d'action dans le cadre du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » en vertu de sa résolution numéro CM-2009-363 en date du 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 99 195,84 \$ a été prévue au budget pour finaliser l'année 3 du plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 35 000 \$ nécessaire à l'entente avec l'Association des femmes immigrantes est déjà prévu au budget et ne nécessite aucune augmentation du budget actuel;

CONSIDÉRANT QUE les actions visées par cette entente sont un lien direct avec la mission de l'Association des femmes immigrantes et, qu'à ce titre, cet organisme constitue le meilleur choix de partenariat puisqu'il a développé une expertise pour les actions qui lui seront confiées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a été avisé de cette entente et a manifesté son approbation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente favorise le partenariat avec le milieu communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 35 000 \$ à l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 afin de réaliser les actions 2.3, 2.4, 2.5 et 3.1 du plan d'action 2011 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur présentation d'une pièce de compte à payer par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71518-971	35 000 \$	Événements interculturels - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71518-419	35 000 \$		Événements interculturels - Autres services professionnels et administratifs
02-71518-971		35 000 \$	Événements interculturels - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1121

SOUSSION 2011 SI 179 - ACHAT DE MOUSSE CHIMIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Incendies CMP Mayer inc., 2250, rue André-C Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1 pour la fourniture de mousse chimique, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 30 602,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à compter de la date de la présente résolution. Des commandes supplémentaires pourront être émises en fonction des besoins, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-636-79660	22 946,68 \$	Opérations - Incendies - Produits chimiques
02-22310-636-79661	6 312,75 \$	Schéma de couverture de risques - Produits chimiques
04-13493	1 343,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1122

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 27 025,13 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 462 921,05 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 12 802 \$ - LISTE DES EMPAUCHES NUMÉRO 20 - 1 468 550,67 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	27 025,13 \$	13 au 17 juin 2011
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	462 921,05 \$	13 au 17 juin 2011
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	12 802,00 \$	13 au 17 juin 2011
Liste des embauches numéro 20	Embauche de personnel temporaire	1 468 550,67 \$	6 au 10 juin 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1123

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 - 257 482,60 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 JUIN 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 257 482,60 \$ pour la période du 9 au 15 juin 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1124 **SOUSSION 2011 SI 168 - IMPRESSION - PAPETERIE GÉNÉRALE - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX REQUÉRANTS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Copius Printing, 37, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9 pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 40 201,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an, à compter de la date de l'adjudication du contrat.

Les fonds nécessaires à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1125* **AUTORISATION À L'ÉVALUATEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2012-2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de la Ville de Gatineau doit, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, signer et déposer le rôle d'évaluation 2012-2013-2014 au plus tôt le 15 août qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait et au plus tard le 15 septembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que les travaux reliés à la confection du rôle d'évaluation 2012-2013-2014 ne soient pas réalisés en entier pour le 15 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la recommandation du directeur du Service d'évaluation de reporter le dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 1^{er} novembre 2011 et mandate le greffier à transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1126 **SUBVENTION DE 100 \$ - LES ENFANTS DE L'ESPOIR - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisme Les enfants de l'espoir, à l'attention de madame Josée Chouinard, directrice générale, 85, rue St-Hyacinthe, Gatineau, Québec, J8X 2V3 pour leur magasin partage afin d'acheter des effets scolaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1127 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE NATATION PHÉNIX DE GATINEAU - CHAMPIONNAT CANADIEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de natation Phénix de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour le championnat canadien, groupe 14 ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1128 **SUBVENTION DE 300 \$ - LES AMIS POPULAIRES DE MASSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Les Amis Populaires de Masson, à l'attention de monsieur Réal Simard, C. P. 2486, succursale Masson, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1129 **SUBVENTION DE 350 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 à titre de subvention pour les activités de la maison.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	350 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1130 SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Village d'Aylmer, à l'attention de madame Ruth Vander Stelt, 153, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z5, à titre de subvention pour diverses activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	750 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1131 SUBVENTION DE 750 \$ - LES AMIS DE WYCHWOOD - FÊTE CHAMPÊTRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Amis de Wychwood, à l'attention de madame Christiane Thérien, 203, chemin d'Aylmer, C. P. 18, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête champêtre qui aura lieu en septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	750 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1132 SUBVENTION DE 1 200 \$ - JOURNÉE CLAUDE CHARLEBOIS - 9 JUILLET 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de la Journée Claude Charlebois, à l'attention de madame Monic Charlebois, 43, rue des Servantes, Gatineau, Québec, J8M 1C1, à titre de subvention pour la 6^e édition qui aura lieu le 9 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1133 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS - 14 AU 16 OCTOBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Symposium Gatineau en couleurs, à l'attention de monsieur Georges Raymond, 7-895, rue de l'Oasis, Gatineau, Québec, J8R 2W7, à titre de subvention pour le symposium qui aura lieu du 14 au 16 octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1134

SUBVENTION DE 1 500 \$ - REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA BASSE-LIÈVRE - COMITÉ D'ANIMATION DU PARC MACLAREN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, 390, avenue de Buckingham, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour le comité d'animation du parc Maclaren.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1135 SUBVENTION DE 2 050 \$ - FONDATION TERRY-FOX - JOURNÉE TERRY-FOX - 18 SEPTEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 050 \$ à l'ordre de La Fondation Terry-Fox, à l'attention de monsieur Robert McRae, 220, avenue des Explorateurs, Gatineau, Québec, J9J 1M9, à titre de subvention pour la Journée Terry-Fox qui aura lieu le 18 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1136 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-986 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE AU COLLOQUE CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2011-986 adoptée le 8 juin 2011 afin de modifier le montant des dépenses à 192,58 \$ au lieu de 151,82 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32335	38,97 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	1,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1137

SOUSSION 2011 SI 151 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSTALLATION D'UN NOUVEAU GÉNÉRATEUR D'AZOTE ET MODERNISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'AZOTE À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence des travaux pour le projet d'installation d'un nouveau générateur d'azote et la modernisation du réseau de distribution d'azote à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant total de 26 223,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

QUE ce comité autorise la firme GENIVAR inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

QUE ce comité autorise la firme GENIVAR inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-005-79662	25 072,36 \$	Rénovation de la station d'épuration - Système de production d'azote
04-13493	1 150,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1138

SOUSSION 2011 SP 097 - REJET - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - SECTEUR ACHBAR, PHASE 3 - RUES HENRI-ROLLIN, EUGÈNE-LORTIE ET BEAUDOIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 16 mai 2011, un appel d'offres public pour la réfection des services municipaux – Secteur Achbar, phase 3 pour les rues Henri-Rollin, Eugène Lortie et Beaudoin;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la soumission reçue et conforme dépasse largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 097 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1139*

CONVENTION DE PERMISSION D'OCCUPATION - PARTIE DU LOT 1 653 633 AU CADASTRE DU QUÉBEC - TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA - SUPPORTS À VÉLOS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le complexe Les Terrasses de la Chaudière est un ensemble immobilier de quatre immeubles, dont trois des immeubles sont loués à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de la maçonnerie du complexe ont été entrepris à l'été 2010 et, pour ce faire, des échafaudages autoporteurs permettant aux ouvriers d'accéder à tous les niveaux des bâtiments devaient être érigés;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'érection de ces échafaudages, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada devait déplacer les supports à vélos situés autour des immeubles et les installer à un endroit sécuritaire pour les usagers et les travailleurs de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 653 633 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu comme étant l'emprise de la promenade du Portage, lequel est fermé en partie à la circulation et aménagé en parc avec une fontaine (la Fontaine des Bâtisseurs);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance du 5 octobre 2010, sa résolution numéro CM-2010-959 qui autorisait la signature d'une convention de permission d'occupation entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction doivent se poursuivre durant l'été 2011 et que les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada demandent à la Ville de Gatineau de renouveler ladite convention, à titre gratuit, laquelle prévoit une occupation de la partie du lot 1 653 633 pour la période du 15 avril au 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune indemnité ne pourra être réclamée à la Ville de Gatineau pour quelque cause que ce soit, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada renonçant expressément à tout recours en responsabilité contre la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de signer une convention de permission d'occupation afin d'établir les droits et obligations de la Ville de Gatineau et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de la convention de permission d'occupation entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et ce, aux conditions prévues au contrat type de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et dûment signé le 3 mai 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1140

SOUSSION 2011 SI 118 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE VIABILITÉ HIVERNALE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprise Form-Éval inc., 2845, rue de Compostelle, Québec, Québec, G2B 4P8 pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un programme de viabilité hivernale pour un montant total de 40 819,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 avril 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-411-79663	39 027,83 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Services professionnels et de génie
04-13493	1 791,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1141

SOUSSION 2011 SI 167 - TAPIS D'EXPOSITION - CENTRE ROBERT-GUERTIN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tapis Suprême, 613, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A6 pour la fourniture et l'installation d'un tapis d'exposition au centre Robert-Guertin pour un montant total de 39 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71210-692-79664	36 127,34 \$	Gestion des arénas - Équipements non capitalisables
04-13493	1 711,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 161,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1142* RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT DE 40 000 \$ - CORPORATION LA GRANDE VISITE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Corporation La Grande visite de Gatineau est l'organisme mandataire depuis 8 ans pour l'organisation du Grand prix cycliste de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une marge de crédit de 40 000 \$ est nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière qui enregistra la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le renouvellement du cautionnement de la marge de crédit de 40 000 \$, pour une durée d'une année, sollicité par la Corporation La Grande visite de Gatineau auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la Corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1143 FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES EN DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 9 JUILLET 2011 DE 6 H 30 À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2011 ORGANISÉ PAR LE CLUB DE TRIATHLON ESPOIR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Club de triathlon Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 9 juillet 2011, le Club de triathlon Espoir de Gatineau tiendra sa 20^e édition du Triathlon, sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours qui, pour être sécuritaire pour les athlètes et convivial pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 6 h 30 à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club de triathlon Espoir de Gatineau et le Service de police, dans lequel sera identifié le plan de signalisation à respecter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif « Triathlon 2011 » qui se tiendra le samedi 9 juillet 2011.

Dans le cadre de cette activité, le Club de triathlon Espoir de Gatineau doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » au montant de 3 000 000 \$.

Les coûts estimés, pour cette fermeture de rue à être absorbés par les services municipaux, sont de 975 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1144*

AMENDEMENT AUX ENTENTES APPROUVÉES LE 20 MAI 2008 ET APPROBATION DE REQUÊTES POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 6 ET 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal approuvait en date du 20 mai 2008, par sa résolution numéro CM-2008-550, l'entente et la requête pour le projet Place du Musée, phase 6 et par sa résolution numéro CM-2008-552, l'entente et la requête pour le projet Place du Musée, phase 8;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un changement de zonage afin de densifier le type d'habitations et que ce changement a retardé le requérant dans l'achèvement de son projet, selon l'échéancier à l'entente approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Maisons Arrowood limitée a déposé une nouvelle requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Place du Musée, phases 6 et 8 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'amender les ententes intervenues pour le projet Place du Musée, phases 6 et 8;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Maisons Arrowood limitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet Place du Musée, phases 6 et 8;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Aecom;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Aecom et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services Exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, le bassin de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1145 SOUSSION 2011 SP 073 - RÉFECTION DE PONTS 2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord, Québec, H1G 6N9 pour la réfection de ponts 2010, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 610 746,47 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juin 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30650-002-79665	180 474,11 \$	Chemins en gravier et ponts - Ponts
11-11006-001-79666	403 467,60 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Réfection - Ponts et ouvrages d'art
04-13493	26 804,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1146 AJUSTEMENT DE COÛT AU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME CONSTRUCTION SRL POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'UN CONDUIT D'AÉRATION AU POSTE DE POMPAGE CHAMPLAIN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CE-2011-604 en date du 20 avril 2011, a octroyé un contrat à la firme Construction SRL pour des travaux de réparation d'un conduit d'aération au poste de pompage Champlain au montant de 28 481,25 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le bris sur le conduit s'est amplifié entre le début du processus d'appel d'offres et l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sur le conduit sont majeurs et qu'il y a un risque pour la sécurité des travailleurs et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la firme de Construction SRL a transmis une estimation de 8 544,38 \$, incluant les taxes, pour des ajustements au contrat compte tenu des travaux supplémentaires requis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 8 544,38 \$, incluant les taxes, comme ajustement au contrat octroyé à la firme Construction SRL, 18, rue de Valcourt, unité 2, Gatineau, Québec, J8T 8G8 pour les travaux supplémentaires au conduit d'aération du poste de pompage Champlain, portant ainsi le coût total du contrat à 37 025,63 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41290-532-79667	8 169,38 \$	Entretien - Usines et autres - Entretien des édifices
04-13493	375,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1147

SOUSSION 2011 SP 138 - LOCALISATION DE SERVICES ÉLECTRIQUES AÉRIENS ET SOUTERRAINS - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Promark-Télécom inc., 13500, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, Québec, H1A 3W1 pour l'exécution sur demande de travaux de localisation de services électriques aériens et souterrains, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 81 741,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année, prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec possibilité de prolonger le contrat pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, au poste budgétaire 02-31410-521 – Éclairage de rue.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2012 et 2013, s'il y a lieu, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1148*

RÈGLEMENT NUMÉRO 684-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 520 000 \$ POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DES GRIVES À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU PLATEAU AINSI QU'À L'ENTRÉE DES TERRAINS COMMERCIAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 684-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 520 000 \$ pour l'installation de feux de circulation sur le boulevard des Grives à l'intersection du boulevard du Plateau ainsi qu'à l'entrée des terrains commerciaux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1149 **SUBVENTION DE 250 \$ - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - FÊTE DU 10 JUILLET 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison de la famille de Gatineau, à l'attention de madame Stéphanie Otis, directrice, 69, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête le 10 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1150 **SUBVENTION DE 1075 \$ - PRODUCTIONS MANIFESTIF - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de Productions Manifestif, 158, rue Montcalm, Gatineau, Québec, J8X 2M2, à titre de subvention pour la tenue de spectacles les dimanches après-midi au Musée canadien des civilisations.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1151 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention du Dr Anne-Marie Bureau, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2 à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les enfants et leurs familles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	1 500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1152 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT DE LUCERNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district de Lucerne, à l'attention de monsieur Louis Garneau, 209, rue de la Seigneurie, Gatineau, Québec, J9J 1R7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	2 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1153 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIANE LEDUC AU POSTE DE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable des communications et relations avec la communauté au Service de police (poste numéro POL-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande l'engagement à l'essai et la permanence de madame Mariane Leduc au poste de responsable des communications et relations avec la communauté au Service de police (poste numéro POL-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Mariane Leduc sera celui de la classe 3, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Mariane Leduc sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Mariane Leduc est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21602-115 – Plan d'organisation policière – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1154*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse complète des besoins opérationnels effectuée par la Division de la voirie du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de la voirie du Service des travaux publics, de la façon suivante :

- Abolir le poste de journalier I (poste numéro STP-BLE-150 au plan d'effectifs des cols bleus) au Service des travaux publics;
- Créer le poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-413 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du contremaître, Voirie, secteur de Hull.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Division de la voirie du Service des travaux publics de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Rues pavées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1155

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CAROL THIBAudeau AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électronicien C à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-032 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Carol Thibaudeau au poste d'électronicien C à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-032 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Carol Thibaudeau sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Carol Thibaudeau est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieure soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41430-114 – Électrique et instrumentation – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1156

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE CHARRON AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ ET PAIE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien à la comptabilité et de la paie à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-069 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Geneviève Charron au poste de technicien à la comptabilité et de la paie à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-069 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable.

Le salaire de madame Geneviève Charron sera celui de la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Geneviève Charron est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conformément à la permanence de Chantal Gauthier prévue le 4 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1157 **RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL LÉGARÉ, CONCIERGE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Légaré, concierge au Service des travaux publics, a confirmé qu’il prendra sa retraite le 1^{er} août 2011;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 23 ans et 10 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Michel Légaré les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} août 2011, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l’occasion pour offrir à monsieur Michel Légaré leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1158 **SOUSSION 2011 SP 166 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES CADRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IC FORMATION, 485, rue McGill, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 2H4 pour la prestation de services spécialisés pour l’élaboration d’un programme de développement des cadres aux prix forfaitaires et unitaires indiqués à l’offre de prix, et ce, pour une période de trois ans, avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d’une année pour un montant approximatif de 166 871,64 \$ la première année, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 30 mai 2011, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2008-756 en date du 14 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012, 2013, 2014 et 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-411-79636	159 547,89 \$	Ressources humaines - Services professionnels et de génie
04-13493	7 323,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1159

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON AU POSTE D'INSPECTEUR - ÉTHIQUE ET AFFAIRES INTERNES - DIRECTION - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT PHILIPPE AU POSTE D'INSPECTEUR, DE MONSIEUR GHISLAIN CARPENTIER AU POSTE DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE, DE MADAME JOANNE AYOTTE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE MÉNARD AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes à la Direction, un poste d'inspecteur, un poste de lieutenant-déetective ainsi qu'un poste de sergent-déetective à la Division des enquêtes criminelles et un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (POL-CAD-032, POL-CAD-017, POL-POL-289, POL-POL-296 et POL-POL-125 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Claude Gagnon au poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes, sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Éthique à la Direction, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Benoit Philippe au poste d'inspecteur, sous la gouverne de l'inspecteur-chef à la Division des enquêtes criminelles, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Ghislain Carpentier au poste de lieutenant-déetective, la promotion à l'essai et la permanence de madame Joanne Ayotte au poste de sergent-déetective à la Division des enquêtes criminelles et l'engagement à l'essai et la permanence de madame Mélanie Ménard au poste d'agent de la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Benoit Philippe est assujetti à une période d'essai de douze mois, comme stipulé au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Ghislain Carpentier ainsi que mesdames Joanne Ayotte et Mélanie Ménard sont assujettis à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre de lieutenant-déetective, sergent-déetective et d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois, comme stipulé à la clause 25.11 et 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de messieurs Claude Gagnon, Benoit Philippe et Ghislain Carpentier ainsi que de mesdames Joanne Ayotte et Mélanie Ménard est le 3 avril 2011, afin de respecter le nombre d'effectifs de 363 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de messieurs Claude Gagnon et Benoit Philippe sera celui d'inspecteur, selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau et le salaire de monsieur Ghislain Carpentier et de mesdames Joanne Ayotte et Mélanie Ménard sera respectivement celui de la classe LD, SD et 2, selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence aux postes d'inspecteur, de lieutenant-déetective, de sergent-déetective et d'agent sera accordée respectivement à messieurs Benoit Philippe, Ghislain Carpentier et à mesdames Joanne Ayotte et Mélanie Ménard de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau et de la clause 25.11 et 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21602-111 – Service de police – Plan d'effectifs policiers – Rémunération régulière – Policiers, 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes criminelles – Rémunération régulière – Policiers et 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1160

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JOHN-GABRIEL GRILLO AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les services de monsieur John-Gabriel Grillo ont déjà été retenus par délégation de pouvoir et que la dépense prévue excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de monsieur John-Gabriel Grillo au poste d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour la période du 16 mai au 23 septembre 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur John-Gabriel Grillo au poste d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour la période du 16 mai au 23 septembre 2011.

Le salaire de monsieur John-Gabriel Grillo sera celui de la classe 10, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1161

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE LÉPINE AU POSTE D'INSPECTEUR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Lucie Lépine au poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable.

Le salaire de madame Lucie Lépine sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lucie Lépine est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1162*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2012-373*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à une révision de son organigramme et des rôles et responsabilités de son équipe administrative :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service du greffe de la façon suivante :

- Abolition du poste de commis-réceptionniste (poste numéro GRF-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Création du poste de secrétaire I (poste numéro GRF-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du greffier.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11100-112 – Conseil municipal – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1163

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT PLOUFFE AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électronicien C à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-030 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Benoit Plouffe au poste d'électronicien C à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-030 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Benoit Plouffe sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Benoit Plouffe est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la retraite de monsieur Robert Racine le 1^{er} octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41430-114 – Électrique et instrumentation – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2011.

Adoptée

Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.**CE-2011-1164 SUBVENTION DE 100 \$ À LA FONDATION C.A.R.M.E.N. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLAY - MAXIME TREMBLAY****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., à l'attention de madame Annie Perreault, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 5 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif